

**Conférence de l'ACR+ "Optimisation de la gestion des déchets:
actions et instruments innovants pour les villes et les régions"**

8 novembre 2012, JDE 52

Points fondamentaux du discours d'introduction de M. Michel Lebrun

**Cher Jean-Pierre Hannequart,
Chers Orateurs,
Chers Participants,**

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette conférence de l'ACR+ sur le thème "Optimisation de la gestion des déchets: actions et instruments innovants pour les villes et les régions"

En tant que rapporteur du Comité des régions pour l'avis intitulé "Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources", je n'ai pas hésité un seul instant quand Jean-Pierre Hannequart m'a demandé de l'aider dans le cadre de l'organisation par le Comité des régions des "Journées européennes sur les déchets et les ressources".

En effet, comme je l'ai souligné dans l'avis du Comité, je considère que le passage à une Europe à "zéro déchet" constitue un élément central de la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources.

Permettez-moi de commencer par une brève présentation du Comité des régions, destinée surtout à ceux parmi vous qui ne le connaissent pas. Le Comité des régions est l'assemblée politique qui fait entendre la voix des collectivités régionales et locales dans l'élaboration des politiques et de la législation de l'Union européenne. Il se compose de 344 membres provenant des 27 États membres et parmi lesquels on trouve notamment des maires, des conseillers municipaux, des présidents de régions et des membres de parlements régionaux.

Mesdames et Messieurs,

Le Comité des régions se félicite que l'initiative phare Europe 2020 relative à l'utilisation efficace des ressources a élargi le champ de l'action de l'UE dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'économie sobre en carbone à l'utilisation rationnelle des ressources au sens large, à savoir de toutes les ressources naturelles.

Je pense qu'une utilisation responsable de nos ressources n'est pas seulement une nécessité au vu des limites de notre planète mais bien également une source d'opportunités économiques et d'innovation de premier plan pour les régions et les villes d'Europe. Une telle utilisation des ressources favorise la compétitivité européenne en réduisant les coûts des matériaux et la consommation d'énergie. Elle stimule également l'emploi dans le secteur des technologies dites vertes.

CEPENDANT, malgré les avantages que présente la transformation de déchets en une ressource, ce ne sont pas moins de 2,7 milliards de tonnes de déchets qui sont jetées chaque année dans l'Union européenne. En moyenne, seuls 40 % de nos déchets solides sont réutilisés ou recyclés tandis que le reste est enseveli dans des décharges ou incinéré. Les décharges constituent toujours la forme la plus répandue d'évacuation des déchets municipaux.

L'avis du Comité des régions préconise des mesures spécifiques visant à réaliser une société à "zéro déchet". Dans une telle société, on s'efforce d'abord d'éviter de produire des déchets. Ensuite, ceux qui sont produits sont considérés comme une ressource pour le recyclage dans le cadre d'une économie circulaire. Le Comité estime que les autorités locales et régionales disposent de compétences particulières dans ce secteur et devraient être associées plus étroitement au processus décisionnel aux niveaux national et européen.

La première priorité est la prévention des déchets. Dans le cadre de ces "Journées européennes sur les déchets et les ressources", j'ai particulièrement apprécié la conférence d'hier du "Projet Pre-Waste"¹ sur les différentes options permettant d'améliorer la prévention des déchets. Dans son avis, le Comité des régions déclare attendre des États membres et des

¹

www.prewaste.eu

autorités responsables de la gestion des déchets qu'ils adoptent des programmes de prévention des déchets ambitieux.

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur l'aspect "prévention des déchets" étant donné que le thème principal de la conférence d'aujourd'hui est l'optimisation du recyclage des déchets.

Chers Participants,

Le rapport évaluant la gestion des déchets dans les 27 États membres publié par la Commission européenne en juillet dernier met en évidence des écarts importants d'un pays à l'autre, surtout s'agissant de la gestion des déchets municipaux.

Cela confirme que les villes et les régions ont toujours, avec l'aide de l'Union, un rôle majeur à jouer dans la prévention des déchets et leur collecte séparée facilitant la réutilisation et le recyclage, en accordant une attention particulière aux biodéchets.

Comme le montrera la conférence d'aujourd'hui, de nombreuses villes et régions avancées dépassent d'ores et déjà, et de loin, les objectifs européens minimaux en matière de recyclage et de solutions de substitution à l'enfouissement des déchets, et visent à présent un objectif de "zéro déchet" pour les décharges ou l'incinération, et des niveaux élevés de recyclage des déchets ménagers.

Dans ce contexte, j'ai incité l'Union européenne et les États membres à s'inspirer des modèles utilisés par des villes et régions hautement performantes afin de continuer d'encourager et de promouvoir le recyclage dans les régions les moins avancées dans ce domaine.

Optimiser la gestion des déchets et stimuler les actions novatrices telles que celles qui vont nous être présentées aujourd'hui requièrent un cadre européen favorable. Selon moi, cela doit prendre la forme de l'adoption par l'UE d'objectifs contraignants en matière de prévention des déchets et d'un renforcement des objectifs existants s'agissant de la réutilisation, du

recyclage, de la valorisation énergétique et de la réduction de la mise en décharge des déchets municipaux solides.

La Commission européenne doit accélérer son évaluation des avantages découlant de l'adoption et du renforcement de ces objectifs, des mesures qui doivent être réalisées d'ici la fin de l'année 2014 au plus tard et qui pourraient créer 500 000 nouveaux emplois en Europe.

En fait, la formulation d'objectifs de recyclage ambitieux et quantifiés doit être examinée au niveau des collectivités locales et régionales. C'est en effet à ce niveau que les décisions relatives aux financements fournis par les programmes opérationnels des fonds structurels ou celles qui portent sur les investissements dans les infrastructures de traitement des déchets sont prises. C'est aussi là que l'on organise les collectes sélectives, que l'on octroie les permis pour les nouvelles infrastructures de gestion des déchets, que l'on conçoit les campagnes de sensibilisation, que l'on peut passer des marchés publics verts, etc.

Je me réjouis que cette conférence aborde également des instruments économiques novateurs pour la gestion des déchets, comme par exemple les systèmes de tarification du type "Payer pour jeter". Néanmoins, nous devrions, nous, collectivités territoriales, continuer par ailleurs à insister sur l'application du principe du pollueur-payeur et de la responsabilité élargie du producteur. Nous devons également inviter l'Union européenne à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la compétitivité des industries européennes de recyclage tout au long de la chaîne de valeur et à encourager l'innovation dans les produits recyclables.

Quel est donc, en conclusion, le plan du Comité des régions pour faire progresser la politique de l'Union européenne visant à réaliser la société à "zéro déchet"?

Premièrement: le Comité des régions, par la voix de sa vice-présidente Mercedes Bresso, continuera à insister, dans le cadre de la Plate-forme européenne de l'utilisation efficace des ressources, ou EREP, lancée par le

Commissaire Potocnik, sur la nécessité d'évoluer vers une économie circulaire.

Deuxièmement: dans ce contexte, nous continuerons à plaider en faveur d'un élargissement du champ d'action du Pacte des maires à l'utilisation rationnelle des ressources et d'une prise en compte des indicateurs et des objectifs en matière d'utilisation rationnelle des ressources qui seront définis par l'Union européenne au cours des prochaines années. Le Pacte, qui se limite actuellement aux questions énergétiques, constitue un exemple remarquable d'engagement actif, par opposition à une attitude qui consisterait à se reposer simplement sur le respect de la législation européenne.

Troisièmement: nous envisageons de publier en 2013 un avis sur les implications pour les collectivités locales et régionales des objectifs européens en matière de recyclage. Il s'agirait de la contribution du Comité aux propositions que la Commission européenne devrait publier en 2014.

Quatrièmement: nous allons commander une étude qui servira de base pour l'élaboration de cet avis. Elle prendra notamment en considération les exemples présentés à l'occasion des "Journées européennes sur les déchets et les ressources".

Enfin, le Comité des régions continuera à être un lieu de rencontre pour l'organisation d'événements tels que les "Journées européennes sur les déchets et les ressources".

Nous poursuivrons nos efforts en vue de faciliter un travail en réseau et un échange d'expériences efficaces entre les villes et les régions de manière à permettre aux solutions novatrices d'être diffusées plus rapidement à travers l'Europe. Les travaux de l'Association des cités et des régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources – ACR+, l'initiative de grande envergure de la Semaine européenne de la réduction des déchets², le projet Pre-Waste présenté hier et le projet Régions pour le recyclage (R4R)³ ainsi

² <http://www.acrplus.org/EWWR>

³ <http://www.regions4recycling.eu/home>

que le réseau RREUSE⁴ qui sera présenté aujourd'hui revêtent à cet égard une importance cruciale.

J'espère que cette conférence apportera une contribution nouvelle à cet échange.

4

<http://www.rreuse.org/t3/>